


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mai 2026

DCM : N° 2026-05-04

OBJET : NATURA 2000 : COPIL – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

**L'an deux mil vingt-six
Le 05 mai**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 
ID : 025-200082758-20260505-2026_05_04-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 07/05/2026
Convocation du Conseil du 2
30/04/2026

Membres en exercice : 19
Membres présents : 18
Ayant pris part au
vote : 19
Ayant donné
procuration : 1

Résultat du vote :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Corinne BERTRAND, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Anne HENRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune fait partie des 74 communes du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

A ce titre, la commune est membre du Comité de Pilotage (COPIL) du site, dont la constitution est définie par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2022.

Le Comité de pilotage est chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000, de valider les modifications de la trame forestière, de se prononcer sur les modifications de périmètres, etc.. Il se réunit en général tous les ans. Des groupes de travail spécifiques peuvent également se réunir ponctuellement, comme prochainement pour actualiser la Charte Natura 2000.

Dans le contexte de renouvellement des élus locaux, il convient de désigner au sein de votre conseil municipal un représentant et un suppléant qui représenteront la commune au sein du Comité de Pilotage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

- Délégué titulaire : M. David HUMBERT
- Déléguée suppléante : Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention


Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

